

# Mobilité internationale à l'isdaT

## Mobilité sortante

### Modalités de départ pour les étudiant·es inscrit·es à l'isdaT en options art, design et design graphique

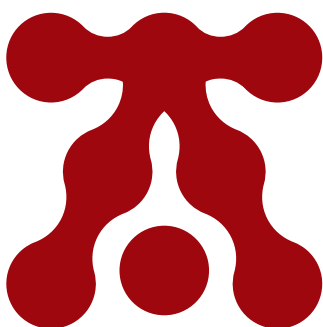
Chaque année, les dates de soumission des demandes sont mises à jour et vous sont communiquées dans le livret de l'étudiant dans la partie « organisation des études/stages et échanges internationaux ». Dans le cadre d'un échange avec une école ou un établissement d'enseignement supérieur, l'étudiant·e doit constituer un dossier de candidature exposant ses motivations et son parcours. Il·elle est suivi·e par son enseignant·e-coordonnateur·trice qui est en charge de valider le dossier. Sur son avis, le dossier est transmis à la chargée des relations internationales, Béatrix Villeneuve, qui va coordonner le départ et de rédiger une convention en accord avec l'institution d'accueil si l'établissement n'est pas partenaire.

La mobilité d'études est d'une durée maximale d'un semestre et concerne uniquement les étudiant·es en année 2 et 4.

### Modalités de départ pour les étudiant·es inscrit·es à l'isdaT unité musique

Chaque année, une réunion d'information est organisée au mois de novembre, au cours de laquelle la procédure et le calendrier à suivre pour candidater à une mobilité internationale sont présentés aux étudiant·es. L'étudiant·e monte ensuite son projet, en concertation avec ses professeur·es. Il·elle bénéficie de rendez-vous individuels de suivi et de préparation de dossier avec la chargée des relations internationales, Béatrix Villeneuve. Entre le mois de janvier et le mois de mars au plus tard, le dossier doit être finalisé et envoyé aux partenaires internationaux. Les réponses sont souvent tardives (mai-juin). Une aide à la préparation du séjour est alors apportée aux étudiant·es dont le dossier a été accepté par l'établissement d'accueil.

La mobilité d'études est d'une durée minimale d'un semestre et maximale d'un an. Elle concerne prioritairement les étudiant·es en diplôme d'État musique pour le semestre 3 et les étudiant·es en DNSPM pour les semestres 3, 4 ou 5.



## Suivi, évaluation et attribution des crédits

Le séjour de l'étudiant·e à l'étranger est suivi régulièrement, à distance par le/la coordinateur·trice et l'administration. L'étudiant·e s'engage à donner fréquemment de ses nouvelles et à diffuser ses recherches (blog ou envoi de données par mail). Les accords bilatéraux font l'objet d'une convention avec l'établissement d'accueil (Bilateral agreement dans le cadre d'Erasmus +). Il y est précisé les engagements de l'étudiant·e, le choix de ses cours et le nombre de crédits à obtenir (e-Learning agreement dans le cadre d'Erasmus +). À son retour, l'étudiant·e doit fournir une attestation de présence, un relevé de crédits et un relevé de notes. Avec ces documents, l'enseignant·e-coordonnateur·trice et l'administration valident l'obtention définitive des 30 crédits nécessaires pour l'acquisition du semestre de l'étudiant·e.

Pour les mobilités dans le cadre d'Erasmus, l'isdaT s'engage à respecter the European Credit Transfert and accumulation System (ECTS) [https://www.erasmusplus.fr/docs/2015/documentation/fiche\\_suivi/guide-ects-2015.pdf](https://www.erasmusplus.fr/docs/2015/documentation/fiche_suivi/guide-ects-2015.pdf). De plus, l'étudiant·e s'engage à présenter les travaux effectués lors de son semestre à l'isdaT. Dans un souci de transmission, il·elle sera sollicité·e pour échanger avec les éventuel·les étudiant·es intéressé·es par l'établissement d'accueil.

## Bourses et aides à la mobilité

### Bourses Erasmus

Toutes les mobilités d'études effectuées avec Erasmus peuvent bénéficier de cette bourse, dont le montant mensuel est d'environ 300 euros. Cette bourse est versée directement par l'isdaT. Son montant s'échelonne entre 200 et 600 euros par mois, selon des critères précis (coût de la vie sur place, frais de déplacement, cumul de bourses...). Plus d'informations auprès de la chargée des relations internationales.

Taux de bourse appliqués, par groupes de pays, sur la ligne budgétaire 2022-1-FR01-KA131-HED-000054766

#### **GROUPE 1 370 euros/mensuel**

Pays où le coût de la vie est plus élevé : Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède. (+ Pays partenaires de la région 14).

#### **GROUPE 2 320 euros/mensuel**

Pays où le coût de la vie est moyen : Autriche, Belgique, Chypre, France, Allemagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Espagne. (+ Pays partenaires de la région 5).

#### **GROUPE 3 270 euros/mensuel**

Pays où le coût de la vie est plus faible : Bulgarie, Croatie, Tchéquie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Macédoine du Nord, Turquie.

### Aide à la mobilité internationale étudiante de la Région Occitanie

Cette bourse concerne toutes les mobilités de stages et d'études (**à partir de L3 seulement**) effectuées à l'étranger. Pour prétendre à une bourse d'études ou de stage à l'étranger, la durée de la mobilité prise en charge doit être comprise entre 6 et 36 semaines de 5 jours ouvrés consécutifs chacune, quelle que soit la destination. Elle est attribuée sur critères sociaux.

<https://www.laregion.fr/Aides-mobilite-etudiants>. Chaque demande fera l'objet d'un contrôle/validant des demandes par l'établissement où l'étudiant-e est inscrit.

Depuis 2019, une nouvelle bourse d'étude / stage nous est offerte par la région Occitanie pour effectuer des mobilités étudiantes auprès d'établissements ou d'entreprises étrangers. Cette aide s'adresse aux étudiant-es non-boursier-ères de l'État et qui, pour autant, ne disposent pas de ressources suffisantes pour mener à bien leur projet de mobilité. Les étudiant-es concerné-es devront justifier d'un foyer fiscal dont le Quotient Familial sera inférieur ou égal à 25 000 euros. Ce budget étant fixé pour une année universitaire, les demandes doivent être faite très en amont du séjour. Le programme de soutien s'adresse à des mobilités (stage ou études) à l'international, quelle que soit la destination et dont la durée est comprise entre 1,5 et 9 mois.

Calculateur de QF :

<https://impotsurlerevenu.org/simulateurs/120-simulateur-quotient-familial.php>

### **Aide à la mobilité internationale étudiante de l'État**

L'État, à travers le ministère de la Culture, offre aux étudiant-es de l'enseignement supérieur boursier-es sur critères sociaux des aides financières qui sont destinées à favoriser l'accès aux études supérieures, à améliorer les conditions d'études, à contribuer à la réussite des étudiant-es et à soutenir la mobilité internationale des étudiant-es boursier-es.

### **La Mouv'Box**

La Mouv'Box (pour les séjours hors Erasmus) propose un accompagnement aux étudiant-es.

<http://www.univ-toulouse.fr/international/mouv-box>

### **OFAJ – bourses pour les étudiants d'écoles d'art**

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse soutient financièrement les échanges franco-allemands réalisés par les établissements scolaires et universitaires. La bourse est d'un montant de 300 euros par mois, avec une prise en charge forfaitaire des frais de voyage. Elle est uniquement cumulable avec une bourse Erasmus.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, un établissement est autorisé à présenter une unique candidature par semestre universitaire, comme indiqué dans la fiche d'information consultable sur le site internet (<https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourses-pour-etudiant-e-s-en-formation-artistique.html>). Le dossier de demande est à déposer à l'OFAJ, par l'intermédiaire de l'isdaT.

Dossier de candidature : [Demande de subvention études ou stage Art & Musique](#)

### **DAAD**

Le DAAD est l'office Allemand d'Échanges Universitaires. Sa mission est de promouvoir les possibilités d'études dans les universités, les Fachhochschulen et les écoles supérieures des beaux-arts et de musique en Allemagne. (NB : bourse accordée sur une année d'études entière).

<http://paris.daad.de>

### **Aide exceptionnelle à la mobilité de l'isdaT**

Elle peut éventuellement prendre en charge une partie des frais de déplacement hors Erasmus (50% du prix du billet, à hauteur de 500 euros max), sur demande exceptionnelle. Cette demande doit être motivée et

déposée par l'intermédiaire de la chargée des relations internationales, la décision relève uniquement du Directeur de l'Établissement.

### **Préparation linguistique au départ – eulacademy (ex OLS)**

Outre les cours de langues suivis au sein du cursus, les étudiant·es candidat·es à la mobilité sont encouragé·es à renforcer la langue du pays d'accueil par des séances d'autoformation et d'auto préparation. Des possibilités sont offertes par l'isdaT (plus d'informations auprès du secrétariat des relations internationales). En outre, Erasmus + demande aux candidat·es de passer un test de langue en ligne avant le départ, puis au retour du séjour. Des licences de langue sont offertes par le programme Erasmus + et chaque candidat·e peut en bénéficier dans la limite de la disponibilité.

Le soutien linguistique en ligne (eulacademy) soutient l'apprentissage des langues pour les participant·es au programme Erasmus+ mobilité.

L'eulacademy propose aux participant·es aux activités de mobilité à long terme du programme Erasmus+ (Action clé 1) la possibilité d'évaluer leurs compétences dans la/les langue·s étrangère·s qu'ils·elles utiliseront pour étudier, travailler ou faire du volontariat à l'étranger. En outre, certain·es participant·es sélectionné·es peuvent suivre un cours de langue en ligne pour améliorer leurs compétences. <https://academy.europa.eu/>

## **Contact**

institut supérieur des arts et du design de Toulouse

Beatrix Villeneuve

Chargée des relations internationales

+33 (0)5 34 25 60 18

beatrix.villeneuve@isdat.fr